

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Testez vos connaissances sur l'OLED »

• ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société Humanoid SAS (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 524 781 200 dont le siège social est situé au 137 boulevard de Sébastopol 75002 Paris, organise du 20 mai, minuit, au 3 juin 2021, 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Testez vos connaissances sur l'OLED » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération est parrainée par ASUS GLOBAL PTE. LTD.

• ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, Belgique, Luxembourg, Suisse, Monaco, Andorre, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

● **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site web Frandroid.com (www.frandroid.com) aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en participant au quiz « Testez vos connaissances sur l'OLED » présent sur la page <https://www.frandroid.com/asus-zenbook-13-oled-tout-savoir-sur-son-ecran-oled> et en entrant son adresse email dans le champ "Veuillez renseigner une adresse mail" à la fin du quiz. A la fin du concours, des posts publiés sur les réseaux sociaux de Frandroid seront publiés pour annoncer le vainqueur, tiré au sort.

Cette adresse email sera uniquement utilisée pour le tirage au sort du gagnant et dans le but de contacter le gagnant. Elle ne sera jamais utilisée à des fins commerciales ou partagée avec des entreprises tierces.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne pendant toute la période du jeu.

● **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

1 gagnant sera désigné par tirage au sort dans les sept jours ouvrés suivant la fin du concours.

Le gagnant sera contacté directement par email dans les sept jours ouvrés suivant sa désignation, confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

● **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides désignés par le jury et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

- Liste des lots :

1 ordinateur portable Asus Zenbook OLED UX325 d'une valeur de 999 euros

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

- **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.